



LES ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le 10 décembre 2004
A NIEPPE

Compte-rendu de la journée

La Mission Gestion différenciée est animée par :
Nord Nature Chico Mendès



L'ensemble de la mission gestion différenciée souhaite remercier la ville de Nieppe et particulièrement Christian VANCAYZEELE et Lydie DELAYEN pour leur accueil.

La journée s'est divisée en deux étapes bien distinctes.

Le matin, nous avons participé à 3 conférences sur les conséquences des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé humaine. Pour ceci, sont intervenus :

- Karine PETIT de la FREDON Nord Pas de Calais (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- Gaëtan CHEPPE du service développement durable et environnement de la ville de Lille
- Thifaine DELAUNAY de l'AREMASSE (Association pour la Mise en Œuvre du Réseau d'Etude, de Mesure et d'Alerte pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique en Scarpe-Sambre-Escaut).

L'après midi fût l'occasion de découvrir 3 alternatives au désherbage chimique :

- un système portatif à flamme directe présenté par Monsieur Dominique FERY de la société D'HALLUIN
- un système à vapeur haute pression, dit Weedcleaner, présenté par Monsieur Alain VINCENT de la société ENTECH
- un système à vapeur et mousse, dit Waipuna, présenté par Monsieur Jérôme BROCHARD de la Société Piveteau.

Bonne lecture !

Merci à vous tous pour votre participation !

Quelques mots sur la Ville de Nieppe et la gestion différenciée

«Les premiers pas de la ville de Nieppe en gestion différenciée »

Nieppe, ville reconnue pour son fleurissement (2 fleurs) a pris conscience qu'elle peut contribuer à son niveau au maintien de la biodiversité, et à la diminution des pollutions par un changement dans ses modes de gestion des espaces verts.

Sous l'impulsion de son adjoint à l'environnement, Monsieur Vancayzeele, Nieppe a initié la mise en place de la gestion différenciée sur quelques sites. En 2003, ce fût d'abord un espace naturel du bord de Lys géré par fauche avec exportation et tonte des cheminements.

En 2004, la ville a intégré au marché public d'entretien des espaces verts un lot gestion différenciée avec cinq espaces à gérer différemment. Ces sites ont été choisis pour leur situation périphérique.

L'un des sites, un trottoir bordant une voie assez fréquentée d'accès au centre ville a été aménagée avec une bande stabilisée par plaques plastique et enherbée. Le talus a été semé en gazon fleuri à deux étages. L'effet visuel est attendu pour 2005.

POUR LES AUTRES SITES, IL S'AGIT ESSENTIELLEMENT DE FAUCHES TARDIVES ET DE MISE EN PLACE DE BROyat DE VEGETAUX EN PIED DE MASSIF. CES ACTIONS ONT ETE MISES EN PLACE SANS AUGMENTATION DU BUDGET GLOBAL ALLOUE A L'ENTRETIEN DE L'ENSEMBLE DES ESPACES VERTS.

Dans le cadre du marché, il est à noter qu'il n'y a eu qu'un seul candidat à l'entretien de ce lot en gestion différenciée : Les Ateliers Verts.

En dehors de ce qui est réalisé sur ces espaces qui font l'objet d'une gestion contractualisée, la ville a également réalisé d'autres actions de gestion différenciée. Pour cela, elle s'appuie également sur Les Ateliers Verts qui, par des interventions mensuelles, dans le cadre de l'association d'utilité sociale, réalisent différents travaux de gestion suivant les besoins, et notamment la réfection des berges de l'étang communal par fascinage.



Conscients que la communication est indispensable pour faire accepter à tous les modifications de mode de gestion, un article dans le journal communal a été réalisé et des panneaux sur site ont été apposés. En 2005, les actions doivent s'intensifier avec de nouveaux secteurs concernés. Un effort tout particulier sera réalisé pour la communication avec des articles réguliers dans le journal communal, la réalisation d'un dépliant distribué dans tous les foyers, et bien sûr la signalétique sur site.

La conviction de mettre en place une gestion plus respectueuse de l'environnement est le facteur qui fait évoluer les modes d'intervention, mais la difficulté de quantifier concrètement les bénéfices écologiques est un des problèmes auxquels va se heurter la commune.

Karine Petit, FREDON Nord Pas de Calais **Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles**

La FREDON est un syndicat professionnel à vocation technique, oeuvrant dans le domaine de la santé des végétaux. Elle est gérée par un conseil d'administration, constitué de producteurs de la région. Ses statuts relèvent du code rural. Près de 33 équivalents temps plein mènent des travaux à la FREDON. Ce syndicat a pour vocation de répondre aux besoins des professionnels dans les filières végétales de la région.

La FREDON travaille dans 5 grands domaines :

- Prospection et éradication des parasites de quarantaine et des parasites de lutte obligatoire ; organisation des luttes collectives et obligatoires
- Environnement et préservation de la qualité de l'eau
- Appui technique et conseil auprès des professionnels
- Expérimentation
- Etude des luttes biologique, intégrée et raisonnée

Les outils de la FREDON

- deux laboratoires d'entomologie (comptage, identification, collection) ;
- les Labovert : un laboratoire mobile (mobilité sur le terrain) ;
- six salles climatisées (élevage d'insectes ravageurs et auxiliaires) ;
- trois stations météorologiques ;
- une bibliothèque scientifique et technique ;
- accès aux bases de données internationales ;
- une photothèque ;
- des collections d'organismes nuisibles ou utiles aux plantes ;
- ...

DES EXPERIMENTATIONS SUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SONT MENEES AFIN DE DEFINIR LEURS REELS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LA SANTE HUMAINE.

La fédération propose des formations aux agents de services techniques, d'espaces verts, aux horticulteurs et propose des fiches d'aide à la reconnaissance des ravageurs et des maladies. Elle peut vous accompagner dans la mise en place de la protection biologique de vos serres.

La FREDON est à la pointe de la recherche et du développement de méthodes alternatives aux produits chimiques classiques et peut vous aider :

- lutte biologique contre le puceron du tilleul par l'utilisation de coccinelles (expérimentation à Loos),
- décapage mécanique par jet d'eau des cochenilles pulvinaires et de leurs œufs sur les maronniers,
- inventaire des espèces de lépidoptères des plantes ornementales sous serres...

La France a consommé 100 000 tonnes de produits phytosanitaires en 2004. On constate une légère baisse depuis 1999 mais ceci est sans doute dû à plusieurs vagues de retraits de produits très concentrés. Nous détenons toujours la première place européenne et la deuxième mondiale derrière les Etats-Unis. Cette consommation accrue de produits phytosanitaires a de quoi faire pâlir en terme de santé et de traitement quand on sait que le seuil de potabilité de l'eau est de 0 ;1 microgramme par litre.

Gaëtan Cheppe, Service Environnement et Développement Durable de la Ville de Lille

Les règles de base d'utilisation des produits phytosanitaires commencent par une bonne utilisation des équipements de protection : gants, combinaison, masque..., pour une bonne sécurité des personnels concernés.

Pour en savoir plus consultez le site du GRAPPE et son « Guide technique régional sur les bonnes pratiques phytosanitaires en zones non agricoles ». (<http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/diren/grappe>)

En effet, parmi les produits utilisés en espaces verts, nombre d'entre eux contiennent des substances corrosives, toxiques et/ou cancérigènes. Une liste non exhaustive de ces produits et composants a été dressée par notre intervenant. Cette liste peut être trouvée sur : www.pesticideinfo.org

Thifaine Delaunay de l'AREMASSE (Association pour la mise en œuvre du Réseau d'Etude, de Mesure et d'alerte pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique)

Etude sur les produits phytosanitaires dans l'atmosphère

Cette étude fait suite à celle des eaux de pluie menée par l'Institut Pasteur de Lille. Celle-ci a consisté en des relevés quotidiens d'eau de pluie de fin juin 1999 à novembre 2001, sur 5 sites de la région. Les résultats ont montré des teneurs supérieures à 1µg/l pour 10 % des échantillons. Les molécules les plus couramment rencontrées sont : l'atrazine, l'isoproturon et le diuron.

Les mécanismes de contamination de l'atmosphère par les produits phytosanitaires sont multiples : lors de l'application par pulvérisation (sous forme de mini-gouttelettes : 50 % de perte par aéronef, 10 à 30 % de perte par rampe de pulvérisation), par volatilisation (évaporation des produits), et enfin par érosion éolienne (remise en suspension par le vent de grains de poussières sur lesquels sont absorbées des gouttelettes de produits).

Un comité de pilotage s'est constitué pour suivre l'étude dans l'atmosphère : il regroupe les financeurs de l'étude (ADEME, Conseil régional, DIREN, IPL), et Atmo-Nord Pas de Calais, la DRASS, les chambres d'agriculture, l'UIPP, le SRPV, la FREDON, le CDHR-62...

Premiers résultats :

Sur 100 molécules recherchées, 50 ont été retrouvées au moins une fois. Leur nombre et leurs concentrations sont plus élevés au printemps, en lien avec l'utilisation plus importante. Les concentrations sont supérieures sur les sites les moins urbanisés. La présence de certaines molécules correspond aux habitudes d'utilisation. **Pour d'autres, les résultats sont plus surprenants : le lindane, insecticide interdit d'utilisation en France est retrouvé en concentrations stables sur toute l'année, et la diphénylamine (fongicide pulvérisé sur les pommes/poires à l'automne après récolte) est retrouvée de mars à décembre.**

DEMONSTRATION : Jérôme Brochard, Société Piveteau
Systeme WAIPUNA

L'entreprise PIVETEAU, située à Chantonnay (Vendée) est spécialisée dans l'entretien et la gestion de la végétation. Elle est le distributeur exclusif du système WAIPUNA en France.

Le système Waipuna est une méthode respectueuse de l'environnement employant la chaleur pour détruire les mauvaises herbes. De l'eau, additionnée à une mousse d'origine naturelle et 100 % biodégradable, est chauffée à 95°C et appliquée sur les végétaux. Les cellules végétales sont détruites instantanément.

La mousse se forme grâce à l'ajout dans l'eau d'extraits naturels de maïs et de noix de coco. Elle se dissipe au bout de quelques minutes sans résidu toxique pour l'environnement.



Pas de précaution spécifique pour l'applicateur, ni de périmètre de sécurité à mettre en place. La mousse ne tache pas, ne colle pas, ne glisse pas ; Traitement tous temps sauf au gel. Traitement tous supports : bitume, sable, mobilier urbain.

DEMONSTRATION : Dominique Ferey, société D'Halluin
Desherbeur thermique dorsal Manuflamme



Ce système consiste à brûler la plante à l'aide d'une flamme à 1400°C , obtenue par combustion de propane. Assez léger (13 kg à plein) et ergonomique, cet appareil est plus confortable qu'un pulvérisateur (18 kg en moyenne).

L'autonomie varie entre 3 heures (en continu) et 6 heures (en discontinu).

Cinq sécurités équipent cet appareil, dont, notamment, une plaque anti-retour de flamme, un coupe-gaz en cas de chute ou d'arrachage du tuyau...

Avec 4 à 5 passages par an annoncés, cet appareil devient compétitif avec les produits phytosanitaires, il a bien sûr l'avantage d'être beaucoup moins polluant pour les sols.

DEMONSTRATION : Alain Vincent, société Entech
Systeme WEEDCLEANER

L'entreprise ENTECH, située à Bulgneville (Vosges), distribue en France le système Weedcleaner.



Cette technique permet de faire passer l'eau liquide en état de vapeur. L'eau est chauffée et mise en vapeur. La vapeur est ainsi appliquée sur les plantes à désherber. Le choc thermique entraîne la mort de la plante par éclatement des cellules.

Pour une efficacité satisfaisante, il faut compter 3-4 passages par an sur les zones perméables.

A noter : ce système fonctionne très bien en nettoyage de mobilier urbain.